

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU FGSP-SA

Le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé au Mali (FGSP SA), établissement financier, a été constitué en juillet 2013 à l'initiative de l'Etat du Mali en partenariat avec les institutions représentatives du secteur privé et des établissements de crédit du Mali.

La présente Politique Environnementale et Sociale (E&S) du FGSP-SA s'inscrit dans une démarche volontaire visant à intégrer tant dans, son fonctionnement interne que dans ses interactions avec les parties prenantes externes, les dimensions économiques, environnementales et sociales. Cette démarche irréversible, est adoptée pour faire face aux nouvelles exigences environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans le cadre de l'accompagnement des bailleurs de fonds internationaux. Aussi, étant un établissement qui offre des services et produits à la population, le FGSP-SA se veut une entreprise dont le fonctionnement est fondé sur les valeurs de l'honnêteté, de l'équité et de l'intégrité.

Le respect effectif de cette Politique permettra sans doute au FGSP-SA de contribuer au développement durable. Spécialement :

- Améliorer la performance et les résultats positifs en termes d'atteinte des objectifs du développement durable par le Mali ;
- Éclairer les clients dans la gestion des risques sociaux et environnementaux ;
- Améliorer la prévisibilité, la transparence et la responsabilité de ses actions et décisions.

Dans ce cadre le FGSP s'engage sur neuf (09) points que sont :

- Promouvoir l'égalité d'accès aux emplois, l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination ;
- Promouvoir la santé et la sécurité de ses employés et des communautés ;
- Promouvoir la transparence, la probité et le professionnalisme dans ses relations avec toutes les parties prenantes et de façon singulière, s'astreindre à une exigence de confidentialité vis-à-vis des clients relativement aux données à caractère personnel ;
- Elaborer et tenir régulièrement à jour une liste d'exclusion de certains secteurs et/ou activités en raison des risques environnementaux et sociaux majeurs inhérents auxdits secteurs et/ou activités ;

- Évaluer les risques et les potentiels effets négatifs des projets avant la décision d'accompagnement ;
- S'engager et inciter ses parties prenantes à remédier à l'impact éventuel des projets accompagnés sur le changement climatique ;
- Mettre en place un cadre de concertation permanent avec les clients et partenaires et toutes autres parties prenantes ;
- Exercer son influence sur ses clients et partenaires (y compris les institutions financières participantes (IFP)) dont il garantit les engagements de crédits afin de s'assurer du respect de la législation nationale et des normes internationales des bailleurs de fonds ;
- Assurer un suivi environnemental et social de l'ensemble de ses opérations d'accompagnement de leur instruction à leur évaluation ex-post.

Le respect des engagements pris dans la présente politique requiert la responsabilisation de chacun d'entre nous dans, une étroite collaboration de l'ensemble du personnel, la rigueur et une volonté permanente d'amélioration.

Aussi, j'invite l'ensemble du personnel à s'impliquer activement dans la mise en place et la pérennisation de notre Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES).

Enfin, je veillerai personnellement à ce que les objectifs et engagements prescrits dans la présente politique soient respectés.

Fait à Bamako, le ... **02** ... **AOUT** 2022



**Le Président du Conseil d'Administration**

**Ousmane Amion GUINDO**